

Une autre vie s'invente ici



## Ateliers de formation

Les stratégies d'adaptation au changement climatique :  
la démarche des Parcs naturels régionaux de France

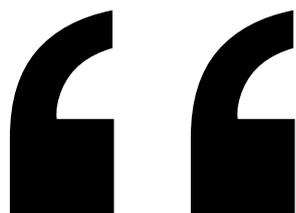


19 - 21 NOVEMBRE 2024

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MARTINIQUE

# SYNTHÈSE





**Philippe Gamen**

*Président délégué de la Fédération  
des Parcs naturels régionaux de France  
Président du PNR des Bauges*

## L'ADAPTATION SOUS LE SIGNE DE LA PARTICIPATION HABITANTE

L'adaptation des territoires au changement climatique ne peut se concevoir sans une implication forte des habitants. Cette conviction a été au cœur de la formation que nous avons menée en Martinique, et dont cette publication restitue une partie des enseignements.

S'appuyant sur l'expérience des Parcs naturels régionaux et de leurs collectivités, cette session a mis en lumière des actions concrètes, notamment celles menées en Martinique et plus spécifiquement sur la commune du Prêcheur. Ce territoire est emblématique des défis climatiques auxquels font face les Outre-mer, et les initiatives locales y illustrent parfaitement l'importance d'une adaptation ancrée dans le vécu et les besoins des populations.

Un grand merci à l'ADEME Martinique, au CNFPT de Martinique, à la Collectivité Territoriale de Martinique et au Parc naturel régional de Martinique, qui ont joué un rôle clé dans l'organisation de cette session. Les échanges ont été riches, révélant une évidence : pour être efficaces, les stratégies d'adaptation doivent se construire sur un diagnostic partagé et un projet débattu avec les habitants.

Les territoires ultramarins, et la Martinique en particulier, sont des laboratoires d'innovation en matière d'adaptation. Face à des réalités climatiques déjà marquées par des bouleversements, ils développent des approches locales qui mériteraient d'inspirer la métropole, notamment en matière de gouvernance concertée et de résilience territoriale.

Nous vous invitons à plonger dans ce panorama, riche en enseignements et en retours d'expérience, pour mieux comprendre comment l'adaptation au changement climatique peut – et doit – être un projet collectif.



## Sommaire

1. L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE .....	p. 3
FOCUS SITE : LE PRÊCHEUR .....	p. 7
2. LE PRÊCHEUR, UNE COMMUNE FACE À L'ADAPTATION .....	p. 8
FOCUS SITE : LA CAFÉIÈRE SAINT-PIERRE .....	p. 10
3. TOUR DE FRANCE DES PARCS .....	p. 11
FOCUS SITE : L'AILERON À LA MONTAGNE PELÉE .....	p. 14
4. METTRE EN ŒUVRE L'ADAPTATION .....	p. 15
FOCUS SITE : ANSE ET ÉTANG DES SALINES .....	p. 17

# L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

COMMUNE DU  
PRÊCHEUR



## BILAN : L'ÉTUDE NATIONALE SUR L'ADAPTATION ET LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX



Intervenant :  
**Philippe Moutet,**  
FPNRF

55 Parcs sur 58 ont répondu à cette enquête, ce qui est l'indice d'un intérêt fort pour cette problématique, qu'atteste par exemple la prise en charge de la thématique de l'adaptation par nombre d'entre-eux dans leur Charte en cours de renouvellement, tandis que beaucoup mettent déjà en œuvre diverses actions d'atténuation des effets du changement climatique. Toutefois, il apparaît que beaucoup de territoires ont à pallier un déficit de connaissances de leurs risques, du fait de diagnostics parfois trop anciens ou pas encore assez détaillés. Déficit qui peut alors entraver l'élaboration de stratégies élaborées. En ce qui concerne les enjeux abordés, c'est l'eau qui de loin occupe la première place, par ses débordements (ruissellement, inondations, submersion...), son manque (sécheresse, conflits d'usage...) ou sa place centrale dans la thématique de l'énergie. Mais les politiques d'adaptation des Parcs concernent aussi le tourisme ou l'économie, via les mesures d'accompagnement des entreprises au changement, notamment à travers la question des labels (on rappelle que les Parcs comptent ensemble près de 500.000 très petites à moyennes entreprises).

Relativement aux moyens dédiés, si la recherche est impliquée à la marge dans ces efforts, on constate un lien encore faible des Conseils scientifiques de Parcs, avec une absence dans leurs rangs de profils et personnes référentes, mais des ponts multiples avec des chercheurs externes, via les groupements scientifiques régionaux, l'accueil de thèses ou la coopération avec des institutions telles que l'ADEME (avec par exemple son outil TAACT). En revanche, il semble que les équipes des Parcs se soient souvent organisées pour répondre de manière coordonnée à la thématique de l'adaptation,

par exemple à travers la mise en place de groupes de travail transversaux, à l'image du Parc du Luberon. Ces efforts demeurent néanmoins handicapés par les freins financiers, le manque de temps disponible et /ou de personnel ainsi qu'une appropriation et un engagement encore faible des élus (seul 1/4 des Parcs dispose d'élus référents sur l'adaptation). Suite à ces constats, diverses questions et perspectives s'ouvrent, complétées en salle par les remarques des participants :

- Les Parcs, par leur nature, ont des atouts et un « avantage stratégique » sur d'autres collectivités face à ces enjeux, de par leurs traditions de transversalité et de lien avec la recherche, la diversité de cas qu'ils représentent ainsi que le puissant potentiel de retour d'expérience au sein de leur réseau.
- L'échelle pertinente de leurs actions doit être considérée : sortir de leur territoire pour agir avec les villes-portes ou les EPCI voisines est capital relativement au changement climatique.
- Il est impératif de proposer des solutions locales adaptées, pour éviter le plaquage possible de solutions standardisées à l'échelle nationale ou supranationale, tant chaque territoire a des enjeux, risques et potentiels de solutions spécifiques déterminés par lui. C'est donc à des déclinaisons des plans et politiques nationales plus qu'à des applications qu'il faut travailler (lien avec les documents d'urbanisme, implication forte des Parcs dans l'élaboration des PCAET et SCOT, modélisations et expérimentations locales, médiatisation et analyse d'événements climatiques locaux interpellant l'opinion...)





Intervenante :

**Anne-Catherine Gamerding**  
Urbaniste, représentante ICOMOS

## S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LE PATRIMOINE

Patrimoine et adaptation au réchauffement climatique ne sont pas communément associés. Ces notions entretiennent pourtant des liens organiques. Tandis que le patrimoine est un héritage reçu de nos aïeux, à conserver au mieux, l'adaptation s'entend comme une aptitude à modifier son comportement en fonction de la situation afin de survivre. Modification continue plutôt que soudaine, en fait une « acclimatation » au propre comme au figuré. Selon la politique de l'UNESCO, la notion de paysage traduit, elle, les « liens établis (...) avec le contexte environnemental ». Bien « mixte », au croisement des biens naturels et culturels, l'héritage paysager, protégé comme une fin en soi au nom de sa valeur culturelle, subit aujourd'hui une acclimatation forcée. Mais le paysage pourrait être vu comme un moyen de l'acclimatation plutôt qu'une fin, dans une posture créative refusant le fatalisme qui solderait nos patrimoines sous prétexte d'urgence, pour au contraire « tenter, braver, persister (...) étonner la catastrophe par le peu de peur qu'elle nous fait » comme l'écrivait Victor Hugo dans *Les Misérables*.

Des exemples variés commencent à émerger. À Arles, un workshop étudiant mené à l'ENSA de Marseille explore l'alliance entre moyens traditionnels et contemporains pour créer une trame de fraîcheur en centre ancien. Filets tendus entre les ruelles, arrosage des rues, plantations, fontaines... Toute une palette d'outils est à redécouvrir. À Rive de Gier, le Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur les berges du Gier explore comment végétaliser un secteur patrimonial protégé ou comment y insérer un nouveau paysage urbain sur pilotis. À Paris, le nouveau Plan Local d'Urbanisme « bioclimatique » interdisciplinaire explore les potentiels d'adaptation à une chaleur urbaine croissante par le déploiement d'une nouvelle « nature en ville », avec des préconisations projetées jusqu'à 15 ans. Le milieu bâti patrimonial y est donné à lire sous l'angle nouveau d'une géomorphologie métaphorique, où le vide n'est plus le résidu de l'urbanisation, mais l'espace calibrant les projets. Les rues deviennent des « canyons urbains » ouverts dans la masse minérale, où analyser les déplacements d'air et les échanges thermiques pour savoir comment les résorber ou les exploiter. Dans ce cadre, végétalisation ou matériaux biosourcés sont questionnés dans leur compatibilité avec le bâti patrimonial, et interrogé dans leur lien avec la culture matérielle « perdue » (usage de

la chaux, tuiles en terre cuite...) dont ils sont issus. Cette perspective expérimentale est déclinée en autant d'OAP thématiques « laboratoires » (OAP Qualité de l'air, OAP trame verte et bleue...). L'enjeu est de partir du bâti et du paysage urbain existant comme socles de l'adaptation, en évitant le risque de *tabula rasa* inhérent à nombre de formes architecturales écologiques contemporaines. L'entreprise ne va toutefois pas sans frictions, et requiert une négociation permanente, notamment sur l'apparence du nouveau paysage produit : jusqu'au les silhouettes urbaines traditionnelles peuvent-elles changer ? *Quid* de l'iconique silhouette grise et cannelée des toitures de zinc, au profit des lignes chaudes de toits en terre cuite qui les ont précédés au XIXe siècle ? Peut-on percer les façades de *bow-windows*, ouvrir dans les immeubles des appartements traversants, afin de laisser passer plus d'air ? Que devient le pignon parisien s'il est végétalisé ? Toute la question est de savoir jusqu'où les lignes rouges patrimoniales peuvent bouger. En somme, l'adaptation au changement climatique, pour ne pas devenir un nouveau technocratie qui ferait fi du patrimoine, appelle d'abord à des changements de paradigmes et à une redéfinition des valeurs du vivre-ensemble.



(Ci-dessus gauche et droite)  
**Workshop étudiant**  
(Arles / ENSA Marseille)

Ci-contre :  
Extrait de l'étude de révision du **PLU Bioclimatique**, ville de Paris.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE À LA MARTINIQUE

On ne présente plus l'ADEME (Agence de la Transition Écologique), agence publique sous tutelle des ministères de la transition écologique et de la recherche, forte de 1000 collaborateurs dont 14 à la Martinique, où son travail d'assistance aux collectivités locales s'appuie sur le réseau ClimUrba972, qui fusionne les réseaux PCEAT et Territoire Durable (voir acteurs impliqués dans l'encadré ci-contre). La stratégie de réseau vise en premier lieu à construire la base préalable d'une meilleure compréhension des changements en cours, encore insuffisamment connus et évalués. Cet enjeu prend place en particulier au sein du module de formation « Mettre en œuvre l'adaptation dans les territoires d'outre-mer », qui outre l'apport général de notion et principes clés, et des approfondissements par enjeux sectoriels, est axé sur la personnalisation, sous forme de feuilles de routes locales proposées aux participants. Cet outil répond à la politique de sensibilisation « Stratégie résilience » par ailleurs menée par l'ADEME, qui passe notamment par l'animation d'un jeu climatique (ayant mobilisé à ce jour environ 1400 personnes), et complète également les rencontres plus institutionnelles « Territoire Engagé Transition écologique / Mener une politique d'adaptation au changement climatique sur mon territoire » adressées aux élus et collectivités.

Ce type d'événements, appuyés entre autres sur des ateliers participatifs avec des climatologues et des spécialistes des risques, est à la fois « descendant » (formation, apport de connaissances, « concernement » des publics) et « montant », comme occasion de collecter et reconstituer un savoir local situé des risques. Les Ateliers « Mémoire partagée » sont à cet égard particulièrement fructueux : les participants placent sur une frise les occurrences connues d'événements catastrophiques, de manière à former l'historique et l'éventail des risques potentiels du territoire, et dégager des tendances (par exemple une accélération). Ce type d'outil, collectant les données et forgeant une culture du risque, fondé sur un « savoir habitant », a la simplicité et l'efficacité de la dimension humaine dans laquelle il opère, et joue là où les modélisations les plus complexes sont inopérantes. Ce type de séquences prépare le terrain pour l'accompagnement plus formel des acteurs locaux dans leurs projets, dans un cadre stratégique précis, à travers la démarche nationale TACCT (*Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique*) d'identification, d'élaboration de stratégie d'adaptation, de réalisation d'un plan d'action et d'évaluation, qui se traduit entre autres à la Martinique par l'engagement dans un tourisme durable aux infrastructures adaptées aux risques nouveaux et à la reconfiguration des lieux qu'ils imposent.



Intervenante :  
**Anabelle Vigilant**  
ADEME de la Martinique



**Exemple de frise mémorielle participative des risques locaux.**

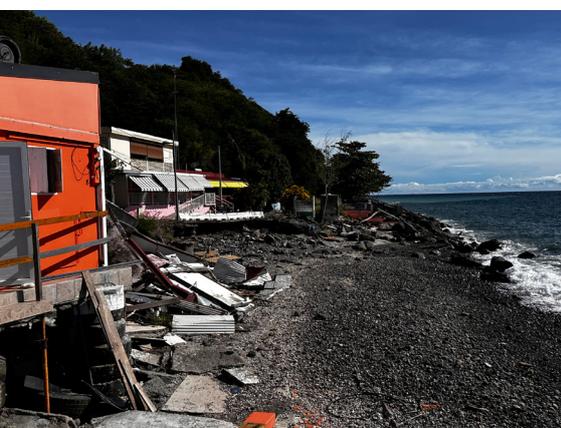
*De l'avis de tous, ce genre d'outil participatif est précieux et devrait se généraliser au sein des Parcs.*

# FOCUS SUR site

COMMUNE DU  
PRÊCHEUR



La commune côtière du Prêcheur et son littoral sont représentatifs des territoires déjà soumis aux risques, où la menace s'accroît avec le changement climatique. Entre risques volcaniques, tempêtes et submersion, le Prêcheur est fort d'une longue histoire de résilience et marqué d'un besoin d'adaptation crucial, dont témoigne le paysage local et ses stigmates. La commune s'est en conséquence engagée dans un vaste projet de relocalisation de sa population, véritable laboratoire et cas d'école pour les Parcs et tous les territoires soucieux d'adaptation.



*Le Prêcheur : maisons d'habitation récemment détruites par la mer du fait de l'intensification des tempêtes et de l'érosion du trait de côte.*



*Protection en béton en amont de la route.*

*Vue de la plage des Abymes au Prêcheur. Sous des dehors idylliques, on voit en fait les vestiges d'une plage et d'un littoral amputés de leur plus grande partie par l'érosion.*



Digue en béton, dernier rempart protégeant la route principale et le front bâti.



Le restaurant fait aujourd'hui figure d'îlot assiégé. Il était jadis entouré par la plage.

*Un des futurs sites de vie du Prêcheur, qui accueillera l'héliport de l'école et un terrain de sport, bordant trois nouveaux logements. Le foncier était prévu à l'origine pour l'implantation de logements sociaux par le bailleur social de la Martinique (OSANAM), et faisait partie d'une Zone À Urbaniser (ZAU) au Plan Local d'Urbanisme. Ces facteurs ont été des facilitateurs pour l'élaboration du projet de nouveau quartier, en évitant l'obstacle d'une politique complexe d'acquisition foncière préalable.*



# LE PRÊCHEUR UNE COMMUNE FACE À L'ADAPTATION



## QUAND L'ADAPTATION EST L'AFFAIRE DE TOUS ET AVEC TOUS

La commune du Prêcheur est un des cas les plus représentatifs de l'enjeu de l'adaptation à l'échelle de toute la Martinique. Volcanisme, séismes, tsunamis, glissements de terrain, érosion, submersion, inondations... aucune menace ne l'a épargnée et toutes pèsent encore sur elle. Sa population garde la mémoire des éruptions meurtrières et destructrices de 1902 et 1929 (population réduite à 3000 hab. puis 2500 hab.) et se voit comme rompue à la résilience. Un exemple historique poignant, illustrant la détermination des habitants à rester sur leur territoire, est celui de ce vieil homme qui, lors de la dévastation du Prêcheur dans les jours qui précéderent celle de Saint-Pierre, enjoint par le maire de l'époque à le rejoindre avec les autres réfugiés sur le dernier navire fuyant la coulée de lahars, refusa de partir et préféra mourir « chez lui ». En 1930, grâce au combat du maire, la population choisit par référendum de revenir au Prêcheur dévasté, reconstruisant l'église et le centre-bourg. Dans l'histoire plus récente de la commune, ce sont les dégâts causés par la recrudescence des tempêtes et le recul du trait de côte qui motivent l'action, avec des événements « électrochocs » comme la destruction de plusieurs maisons par la mer, la disparition de 500 m de plage et la perte de vastes surfaces agricoles. Après avoir constaté l'inefficacité des anciennes protections « passives » contre l'érosion côtière (enrochements, bétonnages linéaires...), et l'insuffisance de dispositifs plus modernes (digues aux formes offensives, végétalisation...), forte de sa culture du risque, la communauté locale avec ses élus s'est engagée dans un vaste programme de relocalisation d'une partie de sa population et de ses infrastructures, en hauteur, sur les mornes qui surplombent le village actuel.

Un aspect remarquable est le caractère concerté, volontaire et partagé de ce vaste projet aux yeux d'une large majorité de la population, qui voit dans le projet un « retour » aux sources plutôt qu'un exil. Les agriculteurs et tous ceux qui jardinent au Prêcheur le savent bien : partout sur les mornes on trouve en travaillant la terre les traces des anciennes occupations humaines, du temps où on vivait et travaillait sur ces hauteurs, avant que la route ne fasse descendre le village. Même à présent, un nomadisme pendulaire entre les mornes et le bas a été conservé. L'effort local continu de transparence et de démocratie participative y est aussi pour beaucoup. C'est une optique de longue date dans la gestion des affaires de la commune. Ce climat de confiance a d'emblée suscité la bienveillance, en continuité avec des actions collectives déjà engagées, comme celles liées aux jardins partagés. De plus, sur le plan de l'organisation formelle, outre le Parc, le projet de relocalisation a été porté et présenté via les conseils de quartier et le « Conseil communal de la démocratie participative » mis en place par l'équipe municipale, fonctionnant déjà pour d'autres actions.



Intervenant :  
**Charles Cyrille**,  
Conseiller municipal du Prêcheur  
Délégué au Parc  
Agriculteur



**Ruines de l'ancien bourg du Prêcheur et ancien clocher épargné par l'éruption.**

(Livre de J.B Delawarde, Le Prêcheur, histoire d'un établissement humain sur les pentes de la Pelée, Paris 1936.)



**Nouvelle église et presbytère du Prêcheur (Années 1930).**

(Livre de J.B Delawarde, Le Prêcheur, histoire d'un établissement humain sur les pentes de la Pelée, Paris 1936.)

## ENTRE CATASTROPHES ET RÉSILIENCE, UN PROJET EXEMPLAIRE DE RELOCALISATION

Pour concrétiser la relocalisation du Prêcheur, le projet de « refondation du Prêcheur » vise d'ici à l'horizon 2031 l'installation de 104 ménages identifiés comme résidant actuellement en zones de menace grave, puis dans une 2e phase de 216 ménages supplémentaires. Ce projet de 36 Millions d'euros, copiloté avec l'Agence des 50 Pas Géométriques (structure publique), se déploie en plusieurs phases à partir d'une première étape ayant eu lieu en 2016 sous la forme d'un concours d'architecture et d'urbanisme (*À la conquête des mornes*), qui a vu la proposition par les lauréats de 4 prototypes de logements en matériaux biosourcés locaux. L'innovation n'est pas seulement d'ordre technique, mais aussi juridique, avec notamment les difficultés d'obtention de certification pour ces procédés nouveaux, ou la reconnaissance du recul du trait de côte comme une pression d'adaptation et un dommage, bien que ce ne soit pas officiellement à ce jour un risque naturel stricto sensu (bien qu'il provoque l'effondrement soudain de maisons). Au-delà de l'échelle du bâtiment, c'est aussi toute la conception de nouveaux quartiers et centres de vie qui est projetée, avec notamment une nouvelle école parasismique, ainsi que le devenir des zones dépeuplées devenant de nouvelles friches urbaines littorales, où les anciens bâtiments seront détruits et les parcelles « recyclées » en jardins vivriers familiaux. Le projet du Prêcheur fournit un cas exemplaire pour tous les territoires confrontés à la nécessité de s'adapter au réchauffement climatique : non-seulement il offre un exemple de posture volontariste propre à devancer la catastrophe par le projet et par l'expérimentation architecturale et technique, mais c'est aussi d'abord un exemple de relocalisation concertée de la population. En effet ici, c'est à la fois la proposition de logements meilleurs et plus sûrs et la confiance créée par une consultation locale transparente menée par les élus qui suscitent le choix de se déplacer, à rebours des exemples anciens de déplacements-forcés du XXe siècle (notamment pour de grands projets hydrauliques comme Tignes, Savines-le-Lac...). Au XXIe siècle, un exemple ultramarin comme celui du Prêcheur montre qu'il est possible, pour faire face au réchauffement climatique, d'élaborer démocratiquement des projets de déplacements consensuels, fondés sur de nouvelles manières d'habiter et de faire communauté.



Intervenante :  
**Noémie Gratien**,  
Agence des 50 pas  
Géométriques



**Prototype KOZ en terre d'algues** (remplacé par des bagasses de canne à sucre pour cause de toxicité).



**Prototype LGMC en bambous et torchis.**



**Prototype en tectone en pierres confinées de lahars.**



**Prototype MEAT en briques de terre compressées**



**Sites concernés par le projet de relocalisation dans la commune du Prêcheur.**



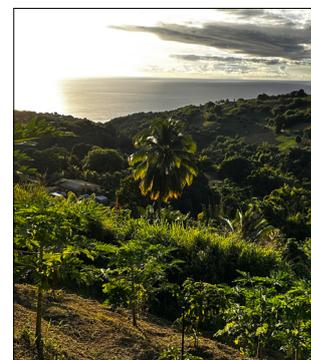
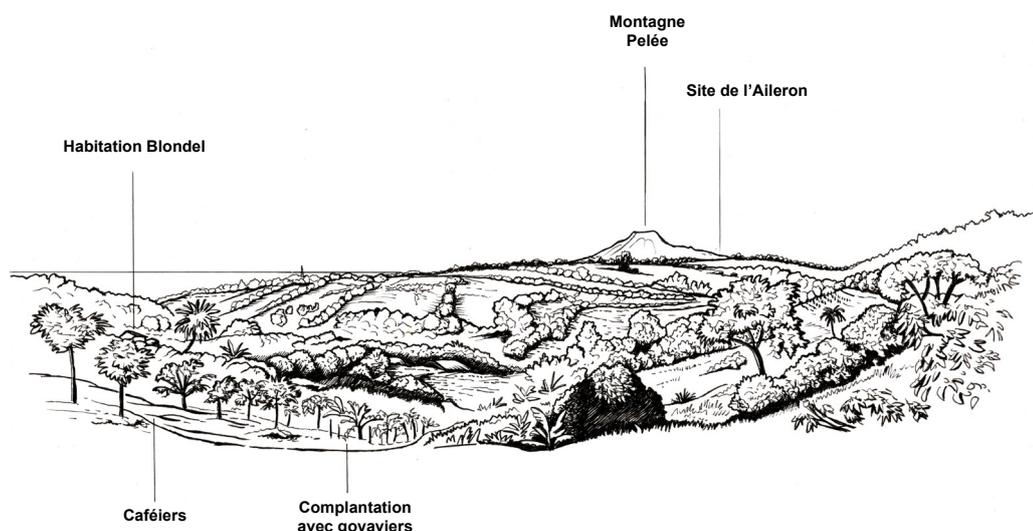
**Vue d'artiste du futur quartier Prêville, pièce maîtresse du projet de relocalisation du Prêcheur.**

# FOCUS SUR site

COMMUNE DE  
SAINT-PIERRE



## La caféière de Saint-Pierre



Aux XVIII<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la Martinique a été un fleuron de la caféiculture mondiale, en partie à l'origine des plantations de toute l'Amérique du Sud à partir des premiers plans d'*Arabica typica* plantés sur l'île en 1720 qui ont bénéficié du microclimat lié à l'altitude et la fraîcheur de ses mornes. Alors qu'à une époque l'île comptait jusqu'à 20 millions de caféiers, cet âge d'or est depuis longtemps révolu, la production ayant été supplantée par celles du continent, à une autre échelle et avec une main d'œuvre bon marché. De plus, les modifications du climat local, avec moins de précipitations et moins d'eau coulant des sources, nuisent à ce qui reste de la caféiculture traditionnelle, les arbres par manque d'eau produisant moins.

C'est pourquoi les producteurs locaux, la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) et le Parc naturel régional de la Martinique ont entrepris depuis quelques années, avec une vingtaine de producteurs et dans des sites pilotes comme celui de l'Habitation Blondel ici, de restaurer une filière caféicole martiniquaise sur la base de nouvelles techniques agricoles expérimentales. Des méthodes plus adaptées aux conditions nouvelles, en agriculture biologique et ciblant la niche du haut de gamme et du produit local emblématique.

Dans cette perspective, l'adaptation de la caféiculture s'appuie à la fois sur les vertus de la culture mixte, des amendements organiques bio, et une répartition spatiale des cultures tirant parti du relief et du paysage. Les caféiers sont donc complantés avec une palette de plantes d'ombrage et de plantes compagnes «classiques» de l'agroforesterie tropicale telles que manguiers, papayers, citronniers, cocotiers, ramboutans, jacques... là où jadis les pieds de cafés côtoyaient presque uniquement des avocatiers. Cette diversité permet de régler en grande partie le problème induit par la culture bio, aggravé par le réchauffement climatique, qu'est la prolifération des ravageurs, en partie éloignés par les vertus insectifuges ou répulsives des végétaux complantés. Mais la diversité floristique est aussi - et c'est une plus-value de l'effort d'adaptation - le gage d'une diversité olfactive et gustative, et donc un facteur de qualité : les saveurs du café se déploient en une palette de notes et de goûts aussi divers que le sont les plantes compagnes. De même, l'étagement de la culture sur différents gradients d'altitude (entre 300 m et 600 m) est une garantie de diversité de conditions sanitaires, morphologiques et physiologiques des plants de café.

Cette expérimentation, encadrée et accompagnée par le Parc et les scientifiques, se fait sur une séquence de 3 ans renouvelables, et vise pour l'instant l'objectif d'une trentaine d'exploitations, la plupart étant réparties au long de la zone tampon du secteur de «Zone de bien» du périmètre reconnu bien mondial de l'humanité par l'UNESCO autour de la Montagne Pelée. Ce qui en fait un exemple inspirant de synergie entre une démarche de protection paysagère, une expérimentation d'adaptation agricole, économique et écologique, et une valorisation touristique durable de l'île basée liée aux produits locaux.

# 3 TOUR DE FRANCE DES PARCS



Le Parc des **Vosges du Nord**, présente son **Observatoire Photographique des Paysages « Paysages Forestiers »**, qui s'inscrit dans une démarche commune avec 6 autres Parcs du Grand Est, couplé avec des diagnostics de vulnérabilité forestière (financement TAACT avec l'ADEME). Cet observatoire s'ajoute et se coordonne à l'OPP existant, conduit dans une dimension transfrontalière les Parcs voisins belges et allemands, et qui a lui-même été remanié sous le prisme de l'analyse des effets visibles du changement climatique. D'autres actions s'inscrivent dans les mêmes enjeux : l'accompagnement des habitants dans l'action « **Jardiner pour la biodiversité** », ou l'Appel à Manifestation d'Intérêt permettant à 5 communes en France et en Allemagne de **naturaliser rues et places de village**. En parallèle, le programme LIFE BIOCORRIDORS est le cadre d'actions de renaturation dans le territoire, en organisant notamment la récolte de semences locales et la constitution d'une banque de semences dédiée à la re-végétalisation.



**Personne ressource :**

**Romy Baghdadi**  
chargée de mission  
Paysage & transitions

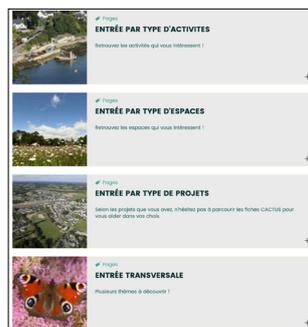
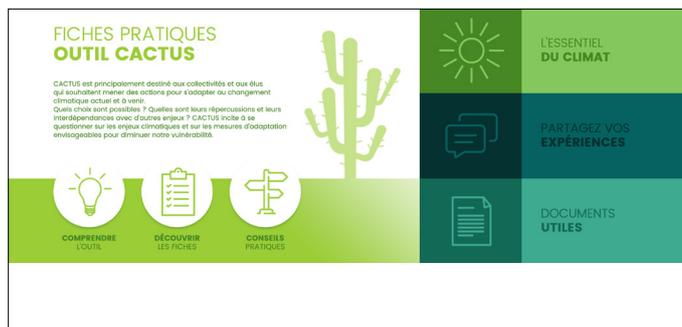
<https://www.parc-vosges-nord.fr/article/observatoire-photographique-des-paysages-forestiers>

<https://www.parc-vosges-nord.fr/wp-content/uploads/2024/02/programme-fra.pdf>

Le Parc du **Golfe du Morbihan** met en avant l'outil CACTUS (Climat-Adaptation-Changeements-Territoires-Usages), à destination des collectivités, « pour anticiper et se préparer au changement climatique », un **corpus en ligne de fiches thématiques et de fiches-actions** structuré autour d'un système de questions / réponses. Il liste les effets du changement climatique, leurs conséquences précise thème par thème, et recense sur un mode participatif les retours d'expériences sur chaque thème concerné, pouvant servir de modèles et sources d'inspiration pour construire soi-même des solutions locales. Toutefois, élaboré à l'origine via un appel à projets « Adaptation au changement climatique », il n'est aujourd'hui plus porté activement au sein du Parc, qui recentre ses actions liées au climat sur la surveillance et les actions d'adaptation au recul du trait de côte entre le présent et l'horizon 2100 (simulations de montée des eaux notamment).

**Personne ressource :**

**Julien Marceau**  
chargé de mission  
Paysage & urbanisme



<https://outil-cactus.parc-golfe-morbihan.bzh/>

# 3

## TOUR DE FRANCE DES PARCS



Le Parc du **Marais Poitevin** s'appuie sur la prise de conscience récente par sa population et ses acteurs, notamment sur l'impulsion du conseil d'être un **territoire de crises** (tempête Xynthia en 2010, ravages du champignon chararose « tueur de frênes »...) où le changement climatique est un enjeu fort. C'est ce qui motive le projet LIFE « Maraisilience » (catégorie Gouvernance-climat, financé à 60% par l'Union Européenne, montant 3M €), engagé de 2024 à 2028, associant notamment les EPCI, la ville de La Rochelle et des compagnies d'assurance. Dans ce cadre, un observatoire local du climat est en cours de création, incluant en particulier une étude de la séquestration du carbone par les tourbières du Parc ou celle de la dynamique alluviale dans l'Anse de l'Aiguillon, sont programmées des expérimentations de dés-imperméabilisation ou l'élaboration de quartiers durables, des actions de sensibilisation sous forme d'un « **show scientifique** » « Hé... la mer monte ! », déclinés en spectacle théâtral, en films ou en transcriptions dessinées, et des ateliers avec les habitants et les élus. Au sein du Parc, afin de créer une culture partagée de l'adaptation au changement climatique, le climat est décliné comme volet dans toutes les actions thématiques, ce qui devrait être prochainement formalisé au sein de la nouvelle Charte du Parc.

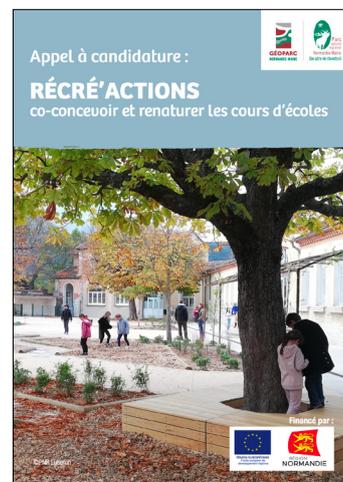


**Personne ressource :**

**Sandrine Guihéneuf**  
Directrice

<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/he-la-mer-monte-le-show-scientifique-revient-a-la-rochelle/>

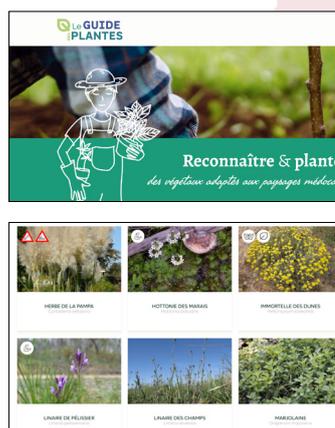
Le Parc **Normandie-Maine** a fait de la résilience et de l'adaptation au changement climatique un pilier central de sa Charte en cours de révision. Une action-phare porte sur l'objet précis des **cours d'écoles**, qui occupent une position centrale dans les villages comme dans la société. Les cours entièrement minéralisées et encloses, relevant d'un vocabulaire architectural « pénitencier », à la différence des cours ludiques et vivantes qu'elles devraient être, ont été identifiées comme des contre-exemples absolus en matière d'îlots de chaleur, de gestion des eaux de ruissellement ou de pauvreté de biodiversité, avec des conséquences et impacts directs sur le bien-être des enfants ou leur niveau scolaire et indirectement sur l'apparence et l'**attractivité des centres de bourgs**. Ces conclusions recourent celles d'autres Parcs engagés dans des thématiques similaires (PNR du Luberon par exemple). Aussi, une étude pré-opérationnelle a élaboré des scénarios-types de réaménagement et de renaturation pour 7 établissements sur 5 ans visant à retrouver pour les cours d'école des 7 communes concernées l'équation juste entre biodiversité, urbanisme et éducation.



**Personne ressource :**

**Lucie Poilane,**  
Chargée de mission  
Urbanisme et Paysage

<https://www.parc-naturel-normandie-maine.fr/recreations.html>



Le Parc du **Médoc**, territoire par nature voué à s'adapter puisque gagné à l'origine sur l'océan par la poldérisation, doit déjà faire face à de multiples crises qui rendent concrets et actuels les effets du changement climatique. Submersion, érosion, inondations, affaissements de terrain, incendies, baisse de disponibilité et de qualité de l'eau, maladies et ravageurs des vignes, et en particulier le stress hydrique et la baisse du taux de sucres affectent durement l'agriculture, les paysages et le vignoble. Toutefois, la prise de conscience locale est récente, et suppose un effort d'animation, concrétisé par la tenue de nombreux ateliers recourant par exemple à des maquettes pour expliciter les dynamiques en cours. L'adaptation du paysage passe par un travail de partage de connaissances des essences botaniques, en particulier avec la réalisation d'un **Guide des plantes du Médoc** en ligne avec l'assistance du Conservatoire Botanique National, proposant 334 fiches de plantes réparties par entités paysagères du Parc, visant à aider à identifier, combattre ou utiliser d'une part les plantes invasives et d'autres part celles adaptées au changement climatique.

**Personne ressource :**

**Raphaël Garcia,**  
Chargé de mission  
Urbanisme, Paysage,  
Énergies.  
Responsable  
plateforme Hommes  
et milieux.

<https://guideplantesmedoc.fr>

Le Parc de l'**Avesnois** a fait des **friches industrielles et agricoles** (on en parle moins) de plus de 2500 m<sup>2</sup>, ainsi que des places et parkings, des cimetières ou des cours d'eau enterrés une problématique centrale de renaturation écologique. Friches urbaines, peupleraies, carrières font aussi l'objet de restauration écologique et d'une réflexion sur leur devenir dans le temps long, notamment à travers une future politique d'acquisition foncière ou des démarches de compensation. En parallèle, une campagne d'inscription systématique des éléments paysagers structurant dans les documents d'urbanisme au titre des articles L 151-23 et L 113-1 du Code de l'Urbanisme nourrit un effort global d'atténuation des effets du changement climatique notamment en maintenant des linéaires arborés notamment.

**Personne ressource :**

**Jérôme Picoul**  
Chargé de mission  
Aménagement durable  
du territoire



Le Parc de la **Martinique** investit ses efforts à la fois dans une meilleure connaissance des milieux et de leur évolution face au changement climatique, avec la réalisation d'**Atlas de la biodiversité communale**, et dans des actions de **restauration et de re-végétalisation des plages et du littoral**. C'est le cas par exemple de la plage des Aymes dans la réserve naturelle marine Albert Falco au Prêcheur, où le seul rempart efficace au recul du trait de côte sont les végétaux qui tiennent le sol. En appui à de telles actions, la mobilisation des publics est primordiale, et passe entre autres par des journées écocitoyennes dédiées par exemple au nettoyage des plages ou à l'initiation à la connaissance des plantes, en lien avec des dimensions culturelles fortes. Dans le même registre, des ateliers et actions

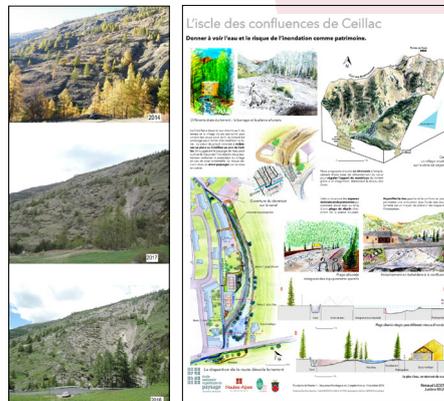
**Personne ressource :**

**Melvin Beatrix,**  
Chargé de mission  
Atlas de Biodiversité  
communale

d'éducation sont réalisés, en particulier afin d'expliquer, à travers maquettes et cartographies participatives, les méthodes d'adaptation au changement climatique.

<https://pnr-martinique.com/actualites/le-premier-club-des-abc-en-martinique-une-journee-au-coeur-de-la-biodiversite-martiniquaise/>

Le Parc du **Queyras** s'attache à lutter contre le « déni » climatique et à susciter la prise de conscience en s'appuyant sur la mémoire des risques et la **mémoire iconographique** -en lien avec son Observatoire Photographique des paysages- exposant les changements apparents du paysage à travers le temps en lien avec le changement climatique. Ce rôle est en particulier dévolu à la médiatisation d'**événements « électrochocs »** tel que le glissement de terrain du site du Parc de l'Ours, où l'équivalent de 18 terrains de foot a été emporté, à travers l'exposition d'images et la diffusion de vidéos en time laps de l'événement. Pour ce type de site, les **ateliers (APR)** réalisés avec les étudiants de l'**École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles** depuis 15 ans, surnommés « ateliers pirates » localement, portent entre autres sur la prospective de l'évolution du paysage et du climat jusqu'à l'horizon 2070.

**Personne ressource :**

**Lora Pirard**  
Chargée de projet  
urbanisme,  
aménagement,  
architecture et paysage

<https://www.pnr-queyras.fr/le-pas-de-lours/>  
<https://www.pnr-queyras.fr/atelier-montagne/>

Le Parc de **Guyane** voit les effets du réchauffement climatique se concrétiser, avec un changement du trait de côte, une amplification des effets du phénomène El Niño, et, de manière quelque peu inattendue sous cette latitude, une **baisse du niveau des fleuves**. Ces conséquences engendrent directement des **pénuries alimentaires** dans cette région où l'agriculture et le jardinage vivriers jouent un rôle important, et créent des difficultés de déplacement et d'approvisionnement des autres denrées (y compris le carburant) puisque les fleuves y sont des axes majeurs de déplacement et les seules dessertes de certaines communes. Une réponse concrète à ces urgences passe par un encouragement à l'**autonomie alimentaire**, en particulier en organisant la transmission de savoir sur le jardin créole traditionnel, dont les **techniques d'agroforesterie** et de complantation verticale font l'équivalent d'une « supérette de proximité » naturelle (terme mis en avant par le Parc). De même, le Parc apporte son aide au déploiement d'éléments contribuant à l'autonomie énergétique, par exemple l'implantation de lampadaires solaires là où l'éclairage ne rentre pas en conflit avec d'autres usages ou enjeux.

**Personne ressource :**

**Nicolas Coralie,**  
Chargé de mission  
Patrimoine et paysages

# FOCUS SUR site

COMMUNE DE  
MORNE ROUGE



## L'Aileron à la Montagne Pelée

En 2023, la Martinique a obtenu le label patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, au titre notamment de bien naturel, de paysage remarquable, de hotspot de biodiversité et de géodiversité. Deux secteurs ou « zones de bien » sont précisément inclus dans ce classement : la zone des Pitons et la Montagne Pelée, chacune étant subdivisée en zone cœur et en zone tampon. L'outil que représente le label UNESCO, on le sait, reconnaît non-seulement la valeur exceptionnelle des patrimoines locaux, et sert à ce titre à les protéger ainsi qu'à en promouvoir le tourisme durable. Mais il y identifie aussi explicitement comme principale menace le réchauffement climatique sur l'ensemble de ces biens naturels et culturels. Relativement à cet enjeu, la labellisation est à la fois un projecteur et un moteur. Non-seulement elle vise la protection et la conservation des patrimoines pour eux-mêmes, mais au-delà, à travers eux, elle constitue aussi un cadre institutionnel et un outil majeur de plus pour renforcer et orchestrer l'ensemble des politiques d'adaptation au changement climatique sur l'île. De même que la Montagne Pelée est un centre paysager symbolique autour duquel tout le nord de l'île s'organise, sa zone de bien UNESCO est donc un nouveau pilier politique pour l'ensemble du développement durable de l'île et des actions du Parc. Pour ne citer qu'un exemple, c'est dans la zone tampon de la zone de Bien de la Montagne Pelée que se déploie la création de la nouvelle filière caféicole, déjà évoquée.

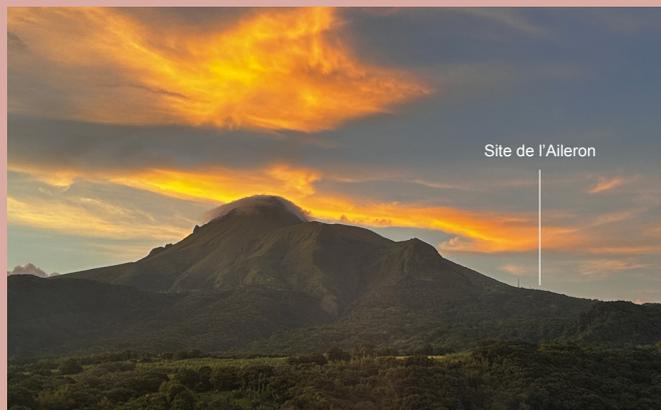
Par ailleurs, un tel statut suppose d'améliorer et de requalifier l'ensemble des sites et équipements touristiques datant souvent d'une autre époque et de modes de fréquentation touristique révolus et inadaptés à un patrimoine fragile (desserte automobile, tourisme de masse, cars...), mais aussi de disposer de sites jouant le rôle de portes d'entrées, de fenêtres et de balcons d'où faire connaître et reconnaître la valeur exceptionnelle du « bien » paysager et naturel. Le plus éminent d'entre-eux est le site de l'Aileron, balcon et point le plus haut accessible par la route sur le flanc de la Montagne Pelée, situé sur la commune de Morne-Rouge. Le site, vétuste, pourvu d'un restaurant géré par la commune, de quelques commerces et d'un parc de stationnement à l'avenant qui voit passer 80.000 visiteurs par an, doit être requalifié, et fait l'objet d'un projet architectural en cours. Il devra accueillir le public en grand nombre, faire cohabiter les fonctions du site, et permettre une approche à la fois plus informée sur le patrimoine du volcan et plus durable quant à ses impacts sur les abords.



Intervenant :  
**Maurice Veilleur**

PNR de la Martinique  
Service des grands projets

avec  
**Andréa Vildeuil  
& Elsa Placide**



**Montagne Pelée vue du sud et localisation du site de l'Aileron.**



**Ancien bâtiment d'accueil et restaurant du site de l'Aileron.**



**Vue de la Montagne Pelée depuis le site de l'Aileron.**

# 4 METTRE EN ŒUVRE L'ADAPTATION

COMMUNE DE  
SAINTE-ANNE



## ATELIERS « CHOCOLAT BAVARD »

Selon le principe du « Chocolat bavard » (c'est, à la Martinique, un moment de palabres autour d'un chocolat chaud), cette séquence d'ateliers en groupes formés spontanément visait à récapituler, mettre en mots et en pratique les notions liées à l'adaptation au changement climatique rappelées, apprises ou croisées lors des deux précédents jours de formation. Les participants avaient à répondre en temps limité, en discutant à bâton rompu, à des questions propres à chaque table, portant d'abord, en amont, sur le « quoi faire ? », avec des questions telles que :

- Selon-vous, qu'est-ce qu'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques (au pluriel) ?
- Quelles connaissances et compétences pour mettre en œuvre une stratégie d'adaptation ?
- Quels acteurs mettre en réseau pour organiser une stratégie d'adaptation au changement climatique ?
- Comment mobiliser les habitants, et à quel moment, autour d'une stratégie d'adaptation au changement climatique ?

Dans un deuxième temps, il s'agissait de s'interroger sur le « comment faire ? » en prolongeant ces questions vers leurs modalités de mise en œuvre concrète en aval, dans un territoire comme celui d'un Parc.

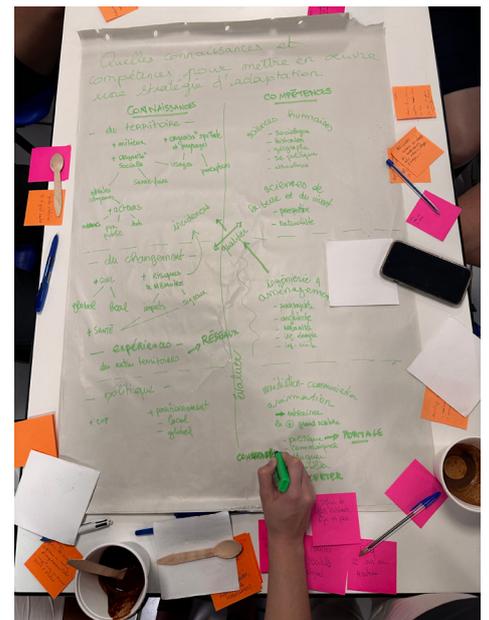
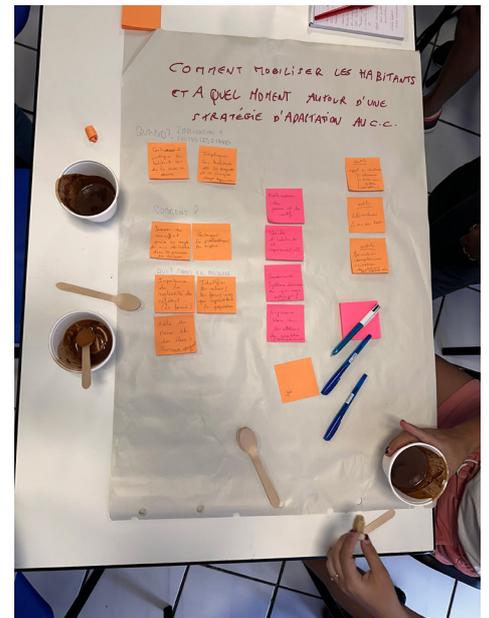
Après chaque séquence, un rendu collectif par un porte-parole de groupe était réalisé sous la forme d'un résumé oral de trois minutes.

Sans rentrer dans le détail de chaque atelier, il est possible d'identifier des éléments communs ressortant des diverses réponses que les groupes ont élaboré collectivement.

En premier lieu, il apparaît pour tout le monde que disposer de connaissances précises est un prérequis indispensable. Cela à deux échelles. À l'échelle locale, des connaissances fines sur le territoire, son milieu et ses dynamiques naturelles aussi bien qu'humaines, son climat, et l'évolution de celles-ci. À l'échelle globale, les connaissances les plus actualisées et précises sur les dynamiques en cours avec le réchauffement climatique et ses conséquences.

Ensuite, il semble se poser comme une évidence pour chacun qu'aucune adaptation au changement climatique ne saurait s'élaborer de manière individuelle ou isolée, par acteur ou par institution, ni spatialement par échelle (par exemple communale ou intercommunale), ni selon des cloisonnements disciplinaires (par exemple entre sciences exactes et sciences et pratiques humaines). L'adaptation doit à l'inverse se construire dans une dimension collective qui dépasse les clivages.

Un aspect récurrent des réflexions, peut-être sous-estimé jusqu'à présent, est la nécessité d'une démarche mémorielle, avec la mémoire des crises et catastrophes, qui est un savoir-habitant reposant dans les archives ou la tradition orale locale, ancienne ou récente. Se donner les moyens de connaître le passé climatique et paysager du territoire est aussi important que modéliser les évolutions futures, et requiert d'autres méthodes et compétences.



Tables des groupes de travail. Penser l'adaptation commence avec des moyens simples et des échanges à bâtons rompus.



Par ailleurs, quels que soient les thèmes et objets d'action précis mis en jeu avec la question de l'adaptation au changement climatique, pour la majorité des participants il semble nécessaire de ne pas se reposer sur des outils existants, des routines et procédures ayant parfois eu tendances à se solidifier voire à se fossiliser (dont témoignent par exemple le foisonnement d'acronymes et le recours au jargon technique ou administratif), mais d'avoir à imaginer et inventer de nouveaux outils et de nouvelles méthodes, en repartant des bases, en bricolant si besoin au départ, dans l'esprit originel d'innovation des Parcs naturels régionaux.

En particulier, du point de vue politique et de l'ingénierie sociale, en mobilisant les populations et acteurs par une optique et un discours sur l'adaptation qui soient positifs, et pas seulement alarmistes, qui tentent de tourner l'éventuel fatalisme d'un futur subi en un vrai projet de futur collectivement choisi.

À cet égard, la nécessité d'une démarche générale de co-construction, visant autant à recueillir les avis de chacun qu'à susciter le « concernement » de tous, paraît incontournable. Il faut absolument garder en vue l'inclusion d'une dimension participative dans toutes les phases des projets et actions liés à l'adaptation, le plus en amont possible.

Ce point en suppose un autre : celui de garder l'humain comme une fin en soi et un moyen privilégié dans l'adaptation au réchauffement climatique, ce qui suppose de veiller à compléter ou « tempérer » le recours ou la domination systématique de la sphère scientifique (en particulier les sciences exactes ou dites « dures ») à travers notamment la modélisation tous azimuts, pour s'appuyer aussi sur les méthodes des sciences humaines (anthropologie, sociologie, histoire, géographie...) voire sur la mobilisation de l'art et des artistes.

Cela renvoie à la question des moyens mis en œuvre en termes de coordination et d'animation : faut-il revoir la manière de répartir et même de qualifier les tâches et les missions des Parcs et des collectivités, au regard des enjeux posés par le réchauffement climatique ? Créer non-seulement des postes supplémentaires, mais aussi des postes d'un nouveau genre, spécifiquement tournés vers l'avenir et la prévision (avec les méthodes relevant de la futurologie), aptes à réinsuffler un esprit, sinon utopique, du moins prospectif fort au sein de l'organisme qu'est un Parc ? Plutôt que d'ajouter un volet ou une charge de plus à des postes et missions existants, la question se pose donc de spécifier davantage les moyens et acteurs engagés sur les projets liés à l'adaptation.

Enfin, comme le paysage a pu l'être, il semble pertinent voire indispensable que le thème de l'adaptation au changement climatique ne soit compartimenté dans un « silo » thématique à part mais soit distribué au sein de tous les thèmes, car ils sont tous concernés ou impactés par lui. Aussi, poser la question de savoir comment le thème peut et doit être décliné par exemple dans diverses rubriques d'une Charte de Parc ou prendre place de manière coordonnée au sein des fiches de postes et missions semble être une tâche qui s'impose.

---

## EN CONCLUSION DES ATELIERS ET DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, il est encourageant de constater que quels que soient les chemins empruntés ou en train d'être ouverts, les Parcs sont déjà concrètement engagés dans l'adaptation au réchauffement climatique. Lutter « contre » est une idée déjà dépassée, au profit de celle, plus concrète, de « faire avec ». Il semble toutefois capital, alors qu'un risque flagrant dans la réponse au changement climatique est de recourir à des solutions standardisées, à une *tabula rasa* technique faisant fi des identités locales, de garder en vue ce qui a toujours été l'« ADN » et la vocation des Parcs, ce qui fait leur force et leur différence dans le paysage institutionnel. À savoir le fait d'être avant-tout des institutions ancrées dans des territoires qui en sont la raison première, avec leurs spécificités propres. Et d'avoir toujours su construire et apporter des réponses locales, territorialisées, situées, spécifiques à chaque Parc et à ses problématiques.

De même les Parcs, collectivement, ont des points forts et des compétences qui les différencient, sur lesquelles ils ont de l'avance, et qui les rendent autant voire plus légitimes que d'autres acteurs institutionnels pour élaborer des solutions et montrer l'exemple à l'extérieur, de surcroît par la diversité de situations et de climats que, dans l'éventail de leur diversité au sein de la métropole et des outre-mers, ils représentent. Par ailleurs, une spécificité des Parcs et de leurs Chartes étant justement d'être des projets de territoires, ils se sont toujours présentés comme objets de fiertés pour leurs habitants, comme une promesse d'avenir heureux, et ont à ce titre la capacité et le devoir d'inventer et de proposer de nouveaux récits pour le futur, par-delà le fatalisme du réchauffement climatique et des crises. Récits humains et récits de territoires peuvent permettre d'éviter l'obstacle possible d'un enfermement « par défaut » dans des logiques et outils techniques désincarnés, de se voir imposer des mesures de l'extérieur, de déployer des solutions seulement techniques sans porter de vision large, qui mobilisent collectivement. Enfin, un autre écueil à éviter est le risque de se disperser, et il faut savoir par où commencer. Une réponse peut être de s'appuyer sur l'échelle locale, propre aux Parcs : celle des communes et communautés locales. Une autre, de remobiliser la vocation ancienne des Parcs, paraissant parfois désuète à certains, qu'est le lien fort aux patrimoines qui caractérise les Parcs depuis leurs débuts. Richesses et connaissances patrimoniales, savoir-faire, matériaux, paysages patrimoniaux, peuvent faire ressource et constituer un héritage précieux pour mieux se projeter vers un avenir incertain.

# FOCUS SUR site

COMMUNE DE  
SAINTE-ANNE



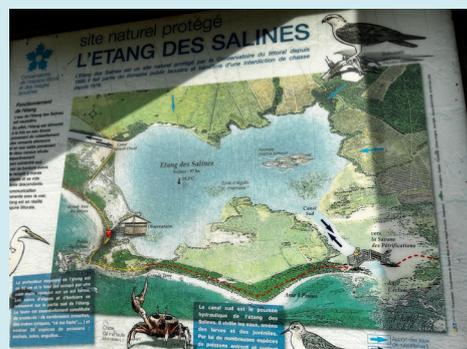
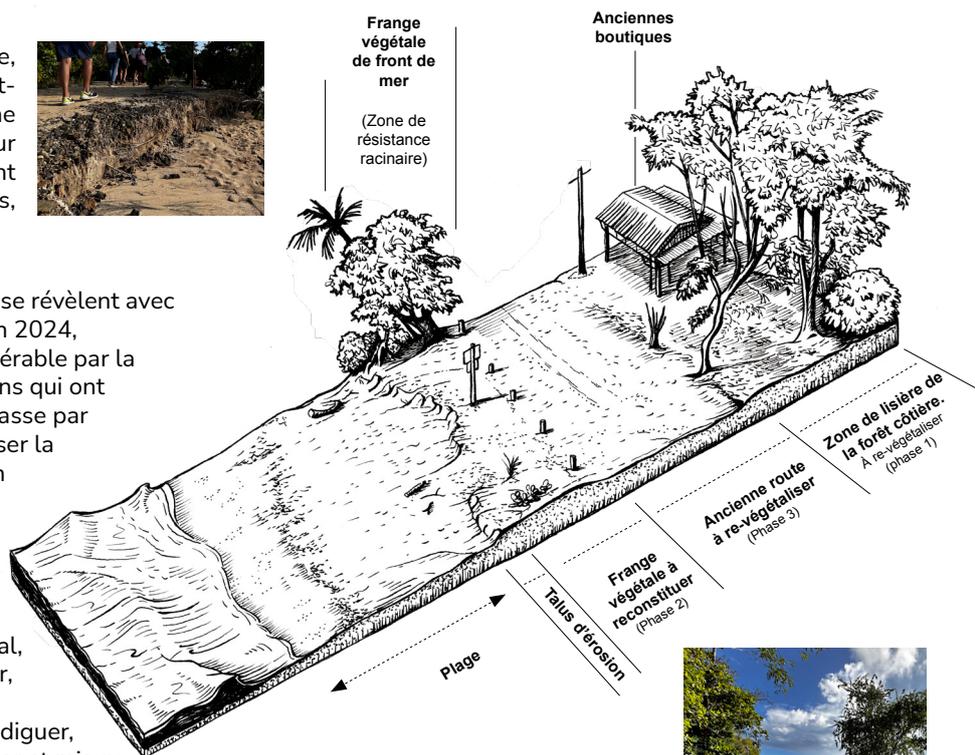
## Anse et étang des Salines

À l'extrémité sud de la Martinique, l'Anse des Salines et sa plage sont un haut-lieu fréquenté par les martiniquais, une icône touristique et un site à haute valeur écologique. Des enjeux forts s'y superposent (paysage remarquable, ponte des tortues, archéologie, plantes invasives...).



Le changement climatique, dont les effets se révèlent avec des événements comme l'ouragan Béryl en 2024, y accélère l'érosion d'un littoral rendu vulnérable par la surfréquentation et les équipements anciens qui ont abîmé la strate végétale. L'adaptation ici passe par une gestion expérimentale visant à organiser la résilience de la plage via une relocalisation progressive des bâtiments, campings et activités qui s'étiraient au fil de l'ancienne route longeant la plage, puis une reconstitution en différentes phases de la forêt, en coopération entre le Parc, l'ONF et le Conservatoire du Littoral, en privilégiant les plantes locales (à ce jour, 350 arbres attendent en pépinière).

En parallèle, plutôt que d'enrocher ou d'endiguer, on laisse faire le recul littoral afin d'observer et mieux comprendre la dynamique sédimentaire en cours, notamment son freinage par le réseau racinaire. Cette gestion fondée sur un « repli stratégique » et sur le retour de la nature exige un art du compromis délicat entre usagers, acteurs économiques, touristiques et institutionnels.



L'étang des Salines, à l'arrière du littoral, est une zone humide et lacustre de 98 ha gérée par le Conservatoire du Littoral, alimentée par deux canaux, qui met en relation mer des Caraïbes et océan Atlantique. Il présente un fort intérêt géologique, recelant les plus vieux sols de la Martinique, de nombreux patrimoines archéologiques, et une diversité floristique et faunistique importante. Ayant échappé à un vaste projet immobilier, et ayant relégué son passé de zone militaire, le site aujourd'hui doit échapper aux risques d'assèchement, de perte de qualité de l'eau (baisse du taux d'oxygène), de surfréquentation, et il fait l'objet d'une candidature au classement Grand Site de France, notamment portée par le Parc.



Fédération des Parcs naturels régionaux de France,  
27 rue des Petits Hôtels, 75010 Paris  
Tél 01 44 90 86 20  
info@parcs-naturels-régionaux.fr

#### Comité d'organisation de la formation :

Sonia Hoche-Balustre, Directrice Générale Adjointe en Charge des Services Opérationnels,  
Direction générale des Services, Parc naturel régional de la Martinique.

Nadine Vénumière, Directrice,  
Direction de la Biodiversité et Gestion Durable du Territoire, Parc naturel régional de la Martinique.

Maurice Mian, Responsable du Service Urbanisme et Paysage, Direction de la Biodiversité et Gestion Durable du Territoire,  
Parc naturel régional de la Martinique.

Philippe Moutet, Responsable Énergie Climat Architecture, Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

**Directeur de la publication :** Éric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

**Coordination :** Nicolas Sanaa, Responsable Aménagement du territoire, Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

**Rédaction & illustration :** Charles Ronzani, Paysagiste DPLG.

**Crédits photo & illustrations :** photos et dessins originaux (portraits et paysages) : © Charles Ronzani. À l'exception de : p.2 : Parc naturel régional de la Martinique, p.4 : Parc naturel régional du Pilat / Isabel Claus / Urbicand ; Atelier Osma ; Laura Nave / Département de l'Hérault ; Parc National des Calanques / Agence Coloco. p. 5 : ENSA Marseille ; ville de Paris. p.8 : livre J.B Delawarde, Le Prêcheur, histoire d'un établissement humain sur les pentes de la Pelée, Paris 1930. p.9 : Agence des 50 Pas Géométriques / Atelier Philippe Madec.

Décembre 2024.

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

[www.parcs-naturels-régionaux.fr](http://www.parcs-naturels-régionaux.fr)

